

Taxe de séjour - déclaration

Période de taxation :

Identification de l'hébergeur	Nom :	Prénom :	

Identification de l'hébergement	Nom :	
	Adresse :	

Pour les séjours que vous avez gérés en direct :

Nombre de nuitées adultes payantes*	Tarif** de la taxe dans votre hébergement	Montant collecté, à reverser au Trésor Public (=nbr nuitées x tarif)	Nombre de nuitées exonérées (enfants, saisonniers)	Nombre de personnes logées (adultes et enfants)

Pour les séjours qui sont passés par les plateformes (type Air BnB, Gîtes de France, Abritel, etc...) :

Nom de la plateforme	Nombre de nuitées collectées par les plateformes	Montant collecté par la plateforme

Veillez envoyer ce formulaire rempli et signé accompagné de votre règlement au service taxe de séjour de la communauté de communes :

- Par chèque (à l'ordre du trésor public)

- Par virement sur FR76 1007 1380 0000 0020 0197 069 / BIC : TRPUFRP1 (joindre le récépissé de virement à votre envoi)

Date :

Signature :

***exemple de calcul du nombre de nuitées :**

2 ouvriers pendant 7 nuits = 14 nuitées

1 famille avec 2 enfants pendant 4 nuits soit 2

adultes pendant 4 nuits = 8 nuitées

1 personnes pendant 15 nuits = 15 nuitées

Au total, vous devez déclarer = 37 nuitées

**** rappel des tarifs applicables à partir du 1er janvier 2019 :**

1,10 € Hôtel - Résidence de vacances - Meublé 3 à 5*

0,80 € Hôtel - Résidence de vacances - Meublé 1 et 2*

5% Hôtel - Résidence de vacances - Villages Vacances - Meublé non classés

0,80 € Village vacances 1-2-3* - Chambre d'hôtes - Auberge Collective

0,55 € Camping caravannage 3 à 5* - aire de camping-car avec services

0,22 € Camping caravannage 1 à 2* et non classé - Refuge